

# GT Mobilité

15 novembre 2019

Liminaire



15 novembre 2019

# finances Solidaires



Nous voici réuni pour décliner au niveau ministériel le premier volet de projets de décrets relatifs à la mise en œuvre de la loi de Transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Cette loi organise une gestion flexible des agents publics à l'instar du privé, en sortant du statut général de la fonction publique tout en renforçant les logiques managériales. Son but est d'accompagner les restructurations imposées aux administrations publiques, et de réduire la voilure du service public, jusqu'aux externalisations et privatisations.

**Solidaires Finances** est diamétralement opposé à cette loi et nous réitérons notre revendication de retrait pur et simple.

*Le gouvernement est enfermé dans une logique ultra libérale et dogmatique de réduction des dépenses publiques : suppressions d'emplois et coupes budgétaires sont systématiquement recherchées. Cette démarche est à l'opposé d'une réponse aux attentes des usagers et des usagères pour des services publics répondant aux besoins de la population. Pour réaliser ces missions de service public ; c'est une fonction publique de proximité physique, impartiale et compétente au service de l'intérêt général qu'il convient de renforcer.*

*Or le gouvernement a choisi une voie diamétralement opposée.*

*La loi de transformation publique organise l'emploi de contractuels sur des emplois permanents de la fonction publique, remettant ainsi en cause le fondement même du statut.*

*Faut-il le rappeler, le statut général de la fonction publique a pour objet d'assurer un service public égal et neutre vis-à-vis de tous les usagers que seul le recrutement de fonctionnaires par concours dans le cadre d'une fonction publique de carrière, garantit. La fonction publique d'emploi, fondée sur le recrutement contractuel, ne répond pas à cette nécessité, et précarise de surcroît les agent-es publics. Le recours élargi au contrat a d'ores et déjà généré le recrutement de 1 280 000 contractuel-les dans la fonction publique, soit un.e agent.e public.que sur cinq. Solidaires Finances demande que soit mis un terme à cette situation de précarisation par des plans de titularisation massifs et le retour au recrutement de fonctionnaires titulaires.*

*L'article 6 de la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 dispose que toutes les citoyennes et tous les citoyens « sont également admissibles à toute dignité, place et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que ceux de leurs vertus et de leurs talents »*

*Le concours permet ainsi l'accès égal à tous les emplois publics sans discrimination de quelque nature que ce soit, alors que l'opacité inhérente au recrutement de contractuel.le.s ouvre les vannes d'un recrutement clientéliste, politique ou relationnel.*

*La recherche d'une GRH flexible et sans contraintes se traduit aussi par la suppression de la compétence des CAP en matière de mobilité et de promotion. Le principe de l'égalité de traitement des fonctionnaires se trouve ainsi mis à mal. Le cadre des CAP permet la transparence dans l'application des règles de gestion. La disparition de leurs compétences dans ces deux domaines générera arbitraire et inégalités de traitement et facilitera ainsi la mobilité forcée. Les agent.e.s perdent également la possibilité d'un recours individuel en CAP pour leur mobilité ou promotion, et en seront réduits à opérer un recours hiérarchique préalable avant tout recours contentieux.*

**Et que dire de l'égalité professionnelle femmes/hommes, quand les règles de gestion démontrent bien que les ambitions affichées en la matière ne reposent encore une fois que sur des mots et ne concerne surtout pas le plus grand nombre mais seulement l'encadrement « très supérieur ».**

**Les premiers décrets examinés au Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) qui déclinent cette loi vont même plus loin puisque certains des éléments qui y figurent aggravent encore ses effets. Certains points n'avaient pas été présentés aux fédérations de fonctionnaires lors de groupes de travail de que nous n'hésitons pas à qualifier de « pseudo concertation ».**

**Pseudo-concertation qui a prévalu lors de la période de rédaction de la Loi que nous considérons pour notre part comme la « Loi de destruction de la fonction publique » et qui continue aujourd'hui avec les décrets d'application malgré les « beaux » discours et annonces d'intention mais comme chacun le sait les discours n'engagent que celles et ceux qui veulent bien y croire et nous ce que nous voyons c'est une déshumanisation à venir encore plus grande des rapports sociaux dans nos services, un manque d'empathie de plus en plus marquant. Derrière les ETPT, il y a des êtres humains peut-être le regrettez-vous, mais il en est ainsi et nous ne cesseront de vous le rappeler.**

**Les documents que vous nous avez fournis pour préparer ce groupe de travail illustrent une nouvelle fois « l'importance » que vous accordez au « dialogue social » !!!**

**De toute évidence cette réunion se tient dans l'urgence, la précipitation car à la lecture des trois fiches et au vu du calendrier envisagé cette réunion aurait dû vraisemblablement se tenir au début de l'automne ce qui pourrait expliquer les coquilles et approximations, mais qui surtout nous laisse interrogatif sur l'absence de relecture de ces documents et encore une fois la conception que vous, vous faites du « dialogue social ».**

**Si votre intention était d'avoir de réels échanges et débats il aurait été judicieux et pour nous cela est indispensable de nous fournir en amont de cette séance, et non comme vous en avez trop souvent l'habitude, votre projet de lignes directrices ministérielles ainsi que l'évolution des règles de priorités intervenues dans chaque direction.**

**Pour Solidaires Finances bien qu'opposé à la loi nous souhaitons dans un cadre ministériel de restructurations et de transferts de missions une déclinaison ministérielle qui soit la plus favorable aux agent.e.s c'est à dire, contrairement à vos habitudes qui consiste à mettre en place au prétexte d'une équité un alignement sur le moins disant nous revendiquons une équité au mieux disant. Ceci ne veut pas dire pour autant que les spécificités de chaque direction doivent forcément disparaître.**

**Vous l'avez compris nous voulons disposer et ce dans un délai le plus proche :**

- du projet de déclinaison ministérielle ;
- des projets de déclinaisons directionnelles ;
- du et des calendriers ministériel et directionnels.

**Nous souhaitons également qu'un relevé des discussions soit établi à l'issue de chaque réunion ministérielle et directionnelle et soit adressé aux fédérations**

